



**COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS**

Bougy-Villars, 7 octobre 2025

Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025

Président : Monsieur Chris Chard

Secrétaire : Madame Liliane Meylan

La séance est ouverte à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEPAIE », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Préavis municipal n° 05/2025** - Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

32 membres sur 48 sont présents, 13 excusés, 3 absents.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Chris Chard**, déclare l'assemblée valablement constituée à 20h00 et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal de la séance du 17 juin 2025.

Pas de remarque.

Monsieur le Président demande le vote, **à main levée**, sur l'approbation du procès-verbal de la séance 17 juin 2025.

Résultat : 26 oui, 0 non, 2 abstentions.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2025 est approuvé.

3. Assermentations / Démissions

Assermentations : - Aucune

Démissions :
- Monsieur Guillaume Favre
- Monsieur Stefan Hörmann
- Madame Sarah Francescato

4. Communications du Président

Monsieur le Président informe que le Conseil général est constitué de **45 membres** dont **29 présents** ce soir.

Le bureau du Conseil a le regret de vous annoncer le décès accidentel de Monsieur Michael Ris, fils de Madame Binia Ris, membre du Conseil général, ainsi que le décès de Madame Claire Beausire Racca, compagne de Monsieur Georges Regard, ancien membre du Conseil général.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles concernées ainsi qu'à leurs proches.

En conclusion, **Monsieur le Président** donne la date de la prochaine séance du Conseil général prévue le :

Vendredi 5 décembre 2025 à 18h30

Il précise que **l'inscription obligatoire** à l'invitation au repas de fin d'année au foyer De la Maison Bodzérane **doit se faire d'ici le 30 novembre** par mail à l'adresse suivante :

greffe@bougy-villars.ch

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**, concernant le point 5 de l'ordre du jour « communications de la Municipalité ».

5. Communications de la Municipalité

Madame Myriam Gaillard Houriet, municipale, prend la parole et informe les membres du conseil de son départ au sein de la municipalité et de la commune, pour raison personnelle, fin décembre 2025. Ne pouvant poursuivre son mandat d'ici la fin de la législature, ses collègues de la municipalité se partageront son dicastère pour le bon déroulement des 6 mois restants.

Après 10 ans de travail et différents défis au sein de la commune de Bougy-Villars, Madame Gaillard Houriet remercie ses collègues pour leur collaboration et le travail effectué, ainsi que les membres du conseil de lui avoir permis de représenter la commune de Bougy-Villars durant toutes ces années.

Monsieur Claude-Olivier Rosset, syndic, prend la parole et informe qu'il n'y a pas d'autre démission et pas de remplacement "au poste de la municipalité" pour les six mois restant de la fin de la législature, concernant le départ de Mme Gaillard Houriet. Les municipaux présents prendront le relais jusqu'à la fin de la législature.

Concernant les prochaines élections communales agendées au 8 mars 2026, les quatre autres membres de la municipalité sont candidats pour renouveler leur mandat.

Le 5 novembre à 19h00, au caveau ou au foyer de la commune, la municipalité sera à disposition pour répondre à toutes questions/discussions et/ou renseignements aux personnes intéressées à se présenter aux prochaines élections communales et municipales.

Les candidatures sont ouvertes aux personnes intéressées à rejoindre la municipalité. Le délai pour déposer les candidatures est en janvier 2026. Pour plus d'informations, un courrier sera prochainement distribué aux habitants.

6. Communication des commissions de «Recours», « ASSAGIE », « SIDEP/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Marlyse Udry** de la commission « de Recours ». Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Gaillard Houriet** de la commission « ASSAGIE » qui informe que l'assemblée de l'ASSAGIE a lieu demain. Des informations complémentaires seront communiquées lors du prochain Conseil général de décembre.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission, «SIDEP/AIEE ». Madame Ris étant absente, pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission «SIDERE ». Madame Ris étant absente, pas de commentaire.

Madame Binia Ris étant absente, **Madame Gaillard Houriet** prend la parole et informe qu'à la suite d'une pollution au 124-triazole, à des niveaux supérieurs aux prescriptions fédérales de l'eau potable dans le lac Léman, une enquête a été ordonnée. La pollution annoncée est certainement due à des usines chimiques du bas Valais mais l'enquête est en cours. Afin de rassurer les habitants, l'eau est tout à fait potable. La consommation est donc sans risque pour la santé. Pour plus d'informations, un communiqué de presse est sur le site du SIDERE.

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Florent Morandi** de la commission « SDIS » qui informe que pour donner suite à la dernière assemblée concernant le budget, celui-ci ne montre rien de particulier, mis à part le changement sur MCH 2.

Petite communication en provenance du canton en cas de pollution sur les routes, notamment des taches d'huile. Le canton encourage la population à signaler toute perte d'huile sur une route et/ou place publique. Il est préférable de téléphoner à la gendarmerie au lieu des pompiers. La gendarmerie se chargera de prévenir les services communaux pour des « petites pollutions » ou les pompiers pour les « grosses pollutions ».

En cas de pollution dispersée dans une grille ou dans un champ, il est possible de contacter les pompiers.

7. Préavis municipal n° 05/2025 – Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Olivier Dumuid**, municipal, qui présente le préavis soutenu par **Monsieur Dylan Amorim**, boursier communal, par un bref exposé :

Conformément aux dispositions légales, un nouvel arrêté d'imposition doit être déposé pour ratification par le Conseil d'Etat.

Situation générale / bilan

Présentation de tableaux (à voir sur le site de la commune).

Résultats financiers

Evolution des recettes fiscales

Dépenses d'investissement

Péréquation financière

Taux d'impôt communaux / comparatif

Valeur point d'impôt de 2021 à 2024

Synthèse :

La situation financière courante de la commune est saine et son bilan robuste.

La commune génère une marge brute d'autofinancement conséquente depuis plusieurs années.

Fort de ces fondamentaux robustes, le Conseil général a accepté sur proposition de la Municipalité d'abaisser le taux d'imposition de 64.5% à 62% au 1^{er} janvier 2025.

Les perspectives de recettes fiscales sont positives selon observation à fin juin 2025 et doivent permettre à la commune de maintenir ses fondamentaux solides et de financer les différents chantiers d'infrastructure en cours et planifiés.

Mais ces travaux majeurs en cours de concrétisation et à venir consomment une part importante des liquidités disponibles.

Et l'impact présumé positif de la nouvelle péréquation financière reste à être confirmé dans les chiffres.

Dès lors la municipalité propose de maintenir pour 2026 le taux d'imposition de 62% de l'impôt cantonal de base sur le revenu et la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers (point 1 de l'arrêté d'imposition) et de maintenir inchangés les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2025.

Comme indiqué en introduction, la municipalité propose de fixer ce taux pour un an uniquement et de faire un nouveau point de situation l'été prochain à la lumière des nouveaux besoins d'investissement, de l'impact effectif de la NPIV, de l'évolution du périmètre des contribuables et autres divers avant de proposer le taux d'imposition pour 2027.

En conclusion :

En application de l'art.4 al 1 de la Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956, de l'art 33 de la Loi sur les Impôts Communaux du 5 décembre 1956 (LICom) et de l'art 13 al. 4 du Règlement pour le Conseil Général de Bougy-Villars du 12 mai 2014, et en fonction de la situation expliquée ci-dessus, la Municipalité vous propose de :

- *Fixer le taux d'imposition à 62 % le point 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2026 ;*
- *Maintenir inchangé pour 2026 les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2025.*

Monsieur le Président remercie la municipalité et regrette que le rapport de la CoGesFin n'ait pas été publié sur le site de la commune selon le règlement (4 jours ouvrables), et suite au refus de la municipalité en raison de fautes de frappes.

Monsieur le Président demande à la commission CoGesFin de bien vouloir faire le nécessaire et renvoyer le rapport corrigé à la municipalité.

Monsieur le Président demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Eric Le Royer** présente le rapport de ladite commission :

Comme chaque année, la COGEFIN étudie le préavis qui fixe le taux d'imposition communal pour l'année suivante.

La COGEFIN remercie Monsieur Olivier Dumuid, municipal des Finances, pour son préavis très complet qui n'a pas nécessité une séance spécifique avec la Municipalité.

La municipalité propose de maintenir le taux d'impôt communal à 62% pour 2026. La réduction de 64.5% à 62% décidée l'an dernier pour 2025 semble avoir bien pu être gérée dans les finances communales malgré une recette inférieure de CHF 170'000 CHF du fait de la réduction de 2.5% du taux d'imposition. Il est considéré qu'une nouvelle modification du taux d'imposition serait imprudente d'autant que le budget 2026 n'est pas encore finalisé. Il est à noter qu'à chaque réduction du point d'impôt est associée une réduction de recettes de 70'000 CHF. Il est donc proposé de faire un point de situation durant l'été 2026, alors que nous aurons une meilleure perspective sur les besoins d'investissements, la péréquation intercommunale et l'évolution du périmètre des contribuables pour considérer toute adaptation du taux à la réalité à laquelle nous ferons face. Nous recevons et acceptons cette position rationnelle d'autant que l'analyse fournie dans le préavis montre que notre commune bénéficie d'une fiscalité favorable en comparaison des communes voisines et même de tout le canton.

En conclusion, La CoGesFin dans son ensemble propose au Conseil général d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté, à savoir :

1. *De fixer à 62% de l'impôt cantonal de base le point 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2026 ;*
2. *De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2026 au même taux qu'en 2025, tel que proposé par la Municipalité en annexe du préavis.*

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Pas de commentaire.

Monsieur le Président demande la votation du préavis n°05/2025 – Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 **à main levée**.

Résultat : 28 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Préavis municipal n° 05/2025 - Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 est accepté.

* * *

Le Conseil général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 05/2025 de la Municipalité du 26 août 2025
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté, à savoir :

1. **De fixer à 62 % de l'impôt cantonal de base le point 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2026 ;**
2. **De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2026 au même taux qu'en 2025, tel que proposé par la municipalité et annexé au présent préavis.**

9. Divers et propositions individuelles.

Monsieur le Président ouvre le point 9 « divers et propositions individuelles ».

Madame Katrin Siebenbuerger Hacki demande à la municipalité si sur la place de jeux le panier de basket sera remis en place prochainement ?

Monsieur Claude Olivier Rosset répond que la place de jeux n'est pas encore terminée, et confirme que le panier de basket sera remis à sa place initiale.

Pour information, suite à des problèmes de conception et à un dégât des eaux important, une expertise a été demandée afin de prendre les mesures nécessaires et ainsi terminer cette partie des travaux qui permettra la réouverture de cette place.

Monsieur Eric Le Royer explique avoir été victime d'un cambriolage en septembre dernier. Une enquête a pu démontrer que les voleurs ont laissé leur voiture sur le parking municipal. Par manque de vidéosurveillance au niveau des endroits publics, il n'a pas été possible de les identifier.

Il demande à la municipalité quelle est la politique mise en place concernant la sécurité et la mise en place de vidéosurveillances dans les endroits publics, en particulier le parking principal de notre village.

Monsieur Claude Olivier Rosset répond avoir été informé par la gendarmerie de la situation et regrette cet événement. Toutefois, il ne pense pas qu'une vidéosurveillance aurait dissuadé les cambrioleurs. La municipalité est navrée de ces méfaits, et précise que l'installation de vidéosurveillances demande des procédures strictes et difficilement applicables.

La municipalité prend note de la remarque et va examiner la situation, en collaboration avec la gendarmerie, et analyser les recommandations pour prendre les mesures nécessaires à la bonne sécurité de nos concitoyens.

Il rappelle que « l'autosurveillance » des concitoyens est, en première mesure, la plus efficace. Vous constatez un événement ou une situation non conforme au sein de votre habitation et/ou de votre voisinage, n'hésitez pas à contacter directement la gendarmerie.

Monsieur Lancelot Frick prend la parole et félicite la municipalité pour l'excellent travail effectué concernant les travaux au cœur du village. C'est magnifique !

Monsieur John Liang demande à la municipalité plus de renseignements concernant les procédures applicables pour la mise en place de caméras de surveillance.

Madame Gaillard Houriet, municipale, répond que les conditions d'installations sont très strictes concernant la vie privée sur la place publique. Le stockage des images doit être sécurisé et ce processus représente un certain coût.

Une autorisation doit être déposée auprès de la préfecture pour l'installation de caméras de surveillance sur « la voie publique ».

Il est toutefois autorisé d'installer des caméras autour de vos maisons, mais il est formellement interdit de filmer la voie publique.

Madame Sabrina Scardua-Boukara demande à la municipalité à quoi correspondait l'intervention des pompiers en août dernier à la salle Bodzérane ?

Monsieur Claude-Olivier Rosset confirme l'intervention des services des pompiers suite à l'appel d'un citoyen qui avait vu de la fumée noire au niveau des cheminées de la chaufferie. Cet événement est dû à un petit coup de froid météorologique. La 2ème chaufferie s'est mise en route et a dégagé un nuage de fumée noire sans conséquence. Tout est rentré dans l'ordre.

Madame Sabrina Scardua-Boukara représentante de l'association Bougy-Bouge, annonce les animations concernant les prochains événements de fin d'année au sein du village.

28 novembre, soirée raclette.

31 octobre, animation pour Halloween, offerte par la municipalité.

Une réunion a lieu demain soir, mercredi 07 octobre à 19h00 au foyer, pour toutes questions à ce sujet et pour toutes personnes voulant participer aux animations des ateliers pour les enfants.

Madame Christine Baumgartner remercie la municipalité pour l'organisation de la fête des nouveaux habitants du village. Toutefois l'aubergiste aurait annoncé ne plus avoir de vin communal. Est-ce une rumeur ? Qu'en est-il de la réserve de vin communale ?

Monsieur Florent Morandi répond que suite aux travaux de désaffection de la cave communale, qui a été transformée en chaufferie, l'ensemble de la récolte est stocké chez Schenk à Rolle. C'est une solution intermédiaire en attendant de trouver une solution définitive à cette situation.

Monsieur Morandi confirme qu'il n'y a plus de réserve communale concernant le vin blanc. Il reste toutefois du rosé ainsi que du rouge à disposition.

Il invite les personnes intéressées à prendre contact avec le vigneron tâcheron de la commune, Monsieur Sébastien Meylan au 079 - 540.39.79.

La municipalité est en réflexion pour trouver une solution avec les parties concernées et reviendra avec des propositions à ce sujet.

Monsieur Claude-Olivier Rosset informe qu'il y a toujours du vin disponible à l'auberge mais que celui-ci provient des vignerons du village, permettant ainsi la promotion de nos vignerons !

Monsieur George-Claude Blanchard demande à la municipalité pourquoi la lumière au sein du village n'est toujours pas activée la nuit. Il serait donc judicieux de revoir cette situation pour dissuader les cambrioleurs nocturnes !

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond que la municipalité doit revoir tout l'ensemble de l'éclairage public du village en rapport aux nouvelles normes énergétiques instaurées. Dans ce sens, la municipalité va mettre tout en œuvre pour adapter la situation dans les plus brefs délais.

Madame Liang, municipale, prend acte de la demande et va faire le nécessaire pour contrôler et améliorer cette situation.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance du Conseil Général de Bougy-Villars à 21h07.